



Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

AUTORISATION DE REJET D'EAUX USÉES DOMESTIQUES TRAITÉES VERS LE MILIEU SUPERFICIEL

Le présent formulaire de demande de rejet est une pièce annexe de votre demande de contrôle de conception d'un dispositif d'ANC. Il doit être transmis à la personne physique ou morale (service compétent) selon le rejet prévu (cf. tableau ci-dessous). Après signature, ce document ou tout autre document administratif correspondant (autorisation de rejet, dérogation préfectorale) doit être communiqué au SPANC en même temps que votre demande de conception.

TYPE DE REJET	ORGANISME À CONTACTER
FOSSÉ D'UNE ROUTE COMMUNALE	COMMUNE CONCERNÉE
FOSSÉ PRIVÉ	PROPRIÉTAIRE(S) CONCERNÉ(S)
COURS D'EAU, RIVIÈRE, RUISSEAU	GESTIONNAIRE (DDTM,...)

DEMANDEUR·EUSE·S

Nom·s - prénom·s

Adresse.....

Code postal Commune

Téléphone Courriel.....

PROPRIÉTÉ CONCERNÉE

Commune

Adresse

Références cadastrales : Section : N° :

Nombres de pièces principales :

SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT PRÉVU

Le sol de la parcelle étant inapte à l'infiltration au vu des résultats de l'étude de sol, le demandeur a prévu d'installer une filière nécessitant un exutoire.

La filière choisie est :

- Un filtre à sable vertical drainé, surface =m²
- Une filière compacte, type :
- Une microstation, type :
- Autre (à préciser) :

LIEU DU REJET DES EAUX USÉES TRAITÉES

- Fossé de la route communale n°
- Fossé privé - N° parcelle et section
- Cours d'eau, rivière, ruisseau
- Autre exutoire, préciser :

Je soussigné.e Mme / M certifie que les informations fournies dans le présent formulaire sont exactes.

À

Le

Signature du propriétaire

AUTORISATION DU REJET DES EAUX USÉES TRAITÉES

Je soussigné.e Mme / M

en tant que :

propriétaire du lieu où s'effectuera le rejet d'eaux épurées

organisme décisionnaire

Autorise

Je soussigné.e Mme / M à rejeter les eaux usées domestiques traitées issues de l'installation d'ANC précédemment décrite, dans le milieu hydraulique superficiel (cité ci-dessus) dont la gestion m'incombe.

Observations :

Fait à

Le

Signature de la personne portant autorisation

Le règlement de service et les tarifs sont disponibles sur le site de Quimperlé Communauté (www.quimperle-communaute.bzh) ou sur demande à la Régie des Eaux de Quimperlé Communauté.

Horaires de la Régie des Eaux

Lundi au mercredi : 8h30 à 12h00 – 13h30 à 17h30

Jeudi : 10h00 à 12h00 - 13h30 à 17h30

Vendredi : 9h00 à 12h00 – 13h30 à 17h00

Les informations collectées par le service directement auprès de vous, aux fins des intérêts légitimes, font l'objet d'un traitement automatisé et papier ayant pour finalité la gestion des abonnés. Ces informations sont à destination exclusive des personnes habilitées et seront conservées pendant maximum 5 ans après la demande de désabonnement. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR à Quimperlé Communauté à l'adresse suivante :

1 rue Andreï Sakharov / 29394 QUIMPERLE CEDEX.

Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).